



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 233-18 C

Objet : RD - Communication du bilan de la 9e année d'exploitation du Phare

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 233-18 C

objet **RD - Communication du bilan de la 9e année d'exploitation du Phare**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que l'exploitation du Phare a été confiée à la société SNC Le Phare du groupe S-Pass dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) en affermage de huit ans, prolongé par avenant d'une année supplémentaire pour arriver à son terme le 18 janvier 2018, laissant place à une nouvelle concession.

Le nouveau délégataire a officiellement pris en charge la gestion de cet équipement le 19 janvier 2009, date de la signature du procès-verbal de mise à disposition.

La législation impose au délégataire la production d'un rapport annuel à l'autorité délégante.

La société S-Pass a ainsi produit un rapport qui figure en annexe.

L'examen du rapport a permis à Grand Chambéry de dresser une analyse des données commerciales, techniques, financières et de communication, présentée dans un diaporama joint également en annexe.

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte du rapport 2017 émis par le délégataire, constituant ainsi le dernier bilan de l'actuelle DSP qui s'est achevé le 18 janvier 2018.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 193-07 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2007 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Phare,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération du 23 novembre 2018,

Vu l'avis de commission consultative des services publics locaux du 4 décembre 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du bilan de la 9^e année d'exploitation du Phare.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 233-18 C

Objet de l'acte : RD - Communication du bilan de la 9e année d'exploitation du Phare

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 7 - Actes speciaux et divers

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Ppt: Analyse synthétique de l'activité;Analyse synthétique financière;Rapport d'activités transmis par le délégataire;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21604H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21604H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019